



**HARAS
NATIONAL
HENNEBONT**
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le 21.04.2023
ID : 056-200008696-20230417-BP_00_2023BIS-BF

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du 11 avril 2023

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF 2023 - APPROBATION

Suite à la convocation en date du 30 mars 2023, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 11 avril 2023 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Gaëlle LE STRADIC, Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Lydie LE PABIC, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART, Ronan LOAS

Absentes excusées :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Aurélie MARTORELL, Anne JEHANNO

Départ de Ronan LOAS au cours de l'examen de la question n°1

SEANCE DU COMITE
DU 11 AVRIL 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - APPROBATION

Par délibérations du 6 février 2023, le Comité syndical a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2022. Il a par ailleurs, procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé et approuvé le Budget Primitif 2023.

Les comptes de gestion et administratifs 2022 alors approuvés comportaient des erreurs matérielles. Les délibérations du 6 février 2023 relatives à ces comptes ainsi que celle relative à la reprise du résultat de fonctionnement sont rapportées et le Comité syndical est invité à procéder à une nouvelle approbation des comptes de gestion et administratifs 2022 ainsi qu'à une nouvelle affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Il y a lieu de procéder également, en conséquence, à une nouvelle approbation du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Le Budget Primitif 2023 présenté dans le détail au Comité Syndical s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 415 000 €

dont en Investissement : 355 000 €
et en Fonctionnement : 1 060 000 €

Le COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 6 février 2023 par laquelle le Comité syndical a approuvé le BP 2023,

Article 1 : **RAPPORTE** la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Comité syndical a approuvé le Budget Primitif 2023.

Article 2 : **APPROUVE** le budget primitif 2023 du syndicat mixte, voté par nature pour la durée du mandat dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, qui s'équilibre en prévision de dépenses et de recettes à la somme globale de 1 415 000 €.

Article 3 : **DECIDE** d'adopter les équilibres par sections et par chapitres.

Article 4 : **DECIDE** la mise en recouvrement des contributions financières des collectivités membres nécessaires à son équilibre.

Les contributions financières 2023 des collectivités membres qui en résultent sont les suivantes :

• Région Bretagne =	225 000 €
• Département du Morbihan =	125 000 €
• Lorient Agglomération =	225 000 €
• Commune d'Hennebont =	60 000 €

TOTAL : 635 000 €

BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

1 - LE CONTEXTE

Le programme sportif de l'année 2023 sera dense et varié. Toutes les disciplines équestres seront représentées. Le site accueillera notamment le Championnat de Bretagne Poneys ainsi que le Championnat de Bretagne de Dressage. Un nouveau concours Pro1 de saut d'obstacles sera au programme et le rendez-vous du Jump'in Breizh est reconduit au mois d'août.

Le calendrier s'enrichit également d'un concours d'attelage et s'ouvre à de nouveaux partenaires.

L'année 2023 sera marquée par une réorganisation des Ressources Humaines du Syndicat Mixte.

L'organigramme évolue avec la création d'un poste d'Intendant Général qui assurera la conduite de l'exploitation du site. Il sera secondé par 2 Référents, l'un en charge des écuries et du travail des chevaux, le second en charge des évènements.

L'équipe sera également renforcée d'un poste d'Agent Polyvalent.

Ces modifications permettent la promotion interne de deux agents.

Le poste de Direction et l'assistance de Direction du Syndicat Mixte demeurent une prestation de service à temps partiel assurée par la Sellor.

A noter que la masse salariale ne représente que 24,38 % du budget de fonctionnement.

Cette configuration RH doit permettre au Syndicat Mixte d'optimiser son fonctionnement et de faire face aux missions qui lui sont confiées.

Pour ce faire, il poursuivra également son programme d'investissement de 355 000 € conformément aux axes stratégiques validés par le Comité de Site qui s'est tenu en 2022 priorisant les actions suivantes :

- Réfection de couvertures
- Maintenance lourde du patrimoine
- Achat de matériels
- Etude hydraulique

.../...

Pour la première fois, le Syndicat Mixte aura recours en 2023 à un emprunt souscrit auprès de la Banque Postale pour un montant de 50K€.

Nous attirons l'attention des membres sur la précarité du budget proposé. Le BP 2023 fait apparaître un déséquilibre de fonctionnement compensé par un report du résultat N-1. Cette situation encore acceptable financièrement en 2023, ne pourra pas être prolongée au-delà.

Le Syndicat Mixte doit pouvoir compter sur des ressources supplémentaires dans les années à venir. Elles doivent être de deux ordres :

- Augmentation des participations des membres ou à minima une indexation permettant une revalorisation annuelle
- Augmentation des ressources propres par l'optimisation des locations des infrastructures et l'organisation d'évènements

A noter que le projet de réfection de l'écurie 7 est toujours d'actualité pour un montant de 1,9M€ sur 4 ans. Les modalités de financement de ce projet sont en cours de définition par les membres du Syndicat Mixte. Afin de soumettre un budget sincère au vote du Comité, il est décidé que le programme de financement de la rénovation de l'écurie 7 fera l'objet d'un vote d'un budget supplémentaire dès lors qu'il sera précisément défini.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 21 - du - 2023

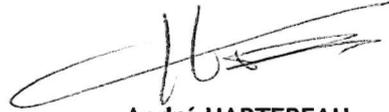
ID : 056-200008696-20230417-BP_00_2023BIS-BF

Article 5 :

AUTORISE le Président ou son représentant à **procéder aux mandatements** des dépenses dans la limite des crédits prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 6 voix pour et une abstention.
Abstention : Fabrice LEBRETON

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU

2 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET

Le budget primitif 2023 s'élève globalement à 1 415 000 €.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à un montant de 1 060 000 € et en dépenses et recettes d'investissement à un montant de 355 000 €.

La section de fonctionnement

En matière de recettes

Le budget qui est proposé au vote est établi avec un niveau constant des participations des collectivités membres qui se répartissent ainsi :

- Région Bretagne..... 225 000 €
- Département du Morbihan 125 000 €
- Lorient Agglomération 225 000 €
- Commune d'Hennebont..... 60 000 €

Un excédent de fonctionnement reporté de 244 374,19 € est repris en recettes de fonctionnement.

En matière de dépenses

Les charges de personnel passent de 256 700 € au BP 2022 à 258 441 € au BP 2023. Parallèlement, les prestations de services baissent à 125 000 € au BP 2023, contre 152 000 € au BP 2022.

La section d'investissement

En matière de recettes

La section d'investissement sera notamment financée par un résultat d'investissement (excédent) reporté de 37 791,26 €, un virement de la section de fonctionnement de 5 608,74 €, un emprunt de 90 K€ et des dotations aux amortissements (221,6 K€).

En matière de dépenses

Les investissements seront prioritairement orientés vers :

- 30 K€ au titre des frais d'études (gestion hydraulique)
- 89 K€ au titre de l'acquisition de matériel et outillage, agencements, aménagements, cheptel
- 145 K€ au titre de travaux (maintenance lourde, aménagement parcelle, étude MOE écurie 7)
- 40 530,47 € de reports 2022

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 21.04.2023

ID : 056-200008696-20230417-BP_00_2023BIS-BF

Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

Le projet de budget primitif présenté pour 2023 en nomenclature budgétaire et comptable M14 s'élève globalement à :

1 415 000 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes de **fonctionnement** à un montant de :

1 060 000 €

Les crédits de la section d'**investissement** s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

355 000 €

La section d'investissement :

Elle intègre en dépenses :

BP 2023

o Un crédit pour la réalisation de travaux de bâtiments et sur les terrains :	145 000,00
o Un crédit d'acquisition de matériel et mobilier, agencement et aménagement :	89 469,53
o Un crédit pour la réalisation d'études :	30 000,00
o Un crédit pour le remboursement du capital de la dette :	2 000,00
o Un amortissement de subvention (opération d'ordre) :	48 000,00
Reste à réaliser au 31/12 :	40 530,47
	355 000,00

et en recettes :

o Les dotations aux amortissements (opération d'ordre) :	221 600,00
o Emprunt :	90 000,00
o Le résultat excédent d'investissement reporté :	37 791,26
o Le virement de la section de fonctionnement :	5 608,74
	355 000,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 21.04.2023

ID : 056-200008696-20230417-BP_00_2023BIS-BF

La section de fonctionnement :

BP 2023

comporte en dépenses :

o les prestations de services :	256 000,00
dont :	
- autres prestations de services	125 000,00
- entretien et réparation de bâtiments, terrains et matériels	131 000,00
o les charges courantes de fonctionnement :	308 698,00
dont :	
- services extérieurs (locations, assurances, affranchissement, téléphone ...)	84 300,00
- achats de matières et fournitures (fluides, carburants, petit équipement ...)	181 300,00
- charges diverses de gestion courante	43 098,00
o les dotations aux amortissements (dépense d'ordre) :	221 600,00
o les charges de personnel :	258 441,00
o les charges financières :	4 000,00
o les charges exceptionnelles :	3 000,00
o les dépenses imprévues :	2 652,26
o le virement à la section d'investissement (autofinancement) :	5 608,74
	1 060 000,00

est financée en recettes par :

o Les participations des collectivités membres :	635 000,00
dont :	
~ Région :	225 000 €
~ Département :	125 000 €
~ Lorient agglomération :	225 000 €
~ Hennebont :	60 000 €
o Le résultat de fonctionnement reporté :	244 374,19
o Les revenus des immeubles et autres produits divers de gestion :	132 625,81
o Amortissement de subvention (opération d'ordre) :	48 000,00
	1 060 000,00

